



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/556

Approbation d'une convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour le soutien au dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2020-2021

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/556 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 200 000 EUROS A L'ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) POUR LE SOUTIEN AU DISPOSITIF "AMBASSADEURS DU LIVRE" AU SEIN DES ECOLES PUBLIQUES LYONNAISES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'AFEV, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en août 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes.

L'AFEV mène différents programmes d'actions, qui, chacun, contribue de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social.

A ce titre, la Ville de Lyon et l'AFEV ont noué depuis 2011 un partenariat fort dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) puis du Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui s'est traduit notamment par le déploiement du dispositif « Ambassadeur du Livre » (ADL) au sein des écoles publiques lyonnaises.

Ce dispositif permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des Bibliothèques Centre Documentaire (BCD) des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant à l'école.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- accompagner les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire /écrire ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme ;
- promouvoir ce projet comme un outil au service du lien université - territoire ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public.

Le fonctionnement de cette activité suit le rythme du calendrier scolaire.

Elle repose nécessairement sur une dynamique de projet et sur l'animation des activités autour du livre et de la lecture dans le cadre des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école,
- sur le temps de la pause méridienne dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

L'AFEV recrute et assure l'accompagnement d'environ 75 jeunes en service civique afin de :

- mobiliser, former, accompagner et assurer le suivi des volontaires Ambassadeurs du Livre,
- assurer le suivi partenarial avec les écoles du territoire et les acteurs concernés,
- garantir et évaluer la mise en place du dispositif,
- assurer la communication et la valorisation du dispositif auprès des acteurs.

L'évaluation du dispositif menée en 2018-2019 a fait apparaître, depuis sa mise en place, une satisfaction des partenaires et des jeunes engagés quant à :

- son évolution en termes d'adaptation aux nouveaux rythmes scolaires et à la mise en place des accueils de loisirs dans les écoles ;
- la bonne articulation des temps scolaire et périscolaire autour du parcours littéraire de l'enfant et de ses acquis sur le lire-écrire ;
- la posture, l'expérience acquise par les jeunes et leur engagement dans une véritable mission de service public ;
- le développement de projets tels que la participation des ADL à « Graines de lecteur » (projet temps scolaire avec la Villa Gillet), au prix Polar jeunesse (projet périscolaire porté par Quais du polar), participation au forum Démocratie de la Bibliothèque municipale...

Dans le cadre de la dernière convention triennale 2017-2020, la subvention annuelle était d'un montant de 300 000 €. La dernière convention-cadre triennale a pris fin le 30 juin 2020.

La Ville de Lyon a renouvelé la convention partenariale pour l'année scolaire 2020/2021 par décision du maire en date du 26 juin 2020.

Il a été versé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, une subvention de 200 000 €. Dans le cadre de la convention-cadre 2020/2021 qui prend fin le 31 août 2021, un versement de 100 000 € couvrant la période de septembre à décembre 2020 a déjà été effectué en 2020.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet pour la période allant de janvier au 31 août 2021 :

- par le versement d'une subvention de 200 000 €
- par l'approbation et la signature d'une convention d'application.

<b>Association</b>	<b>Pour mémoire Subvention 2020</b>	<b>Montant subvention 2021</b>
Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	300 000 €	200 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, je vous propose d'approuver un modèle de convention d'application financière aux conventions cadres pluriannuelles, pour l'exercice 2021.

Ces conventions d'application financière s'appliquent uniquement aux subventions de fonctionnement général et devront être signées entre les différentes parties pour autoriser le mandatement de la subvention relative à l'exercice 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon ;

Vu la décision du Maire n°2020/492 du 26 juin 2020 qui attribue une subvention et autorise la signature d'une convention avec l'association AFEV ;

Vu la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association AFEV en date du 30 juin 2020 ;

Vu le projet de convention d'application type ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1 - La subvention allouée à l'association AFEV pour un montant de 200 000 € est approuvée.
- 2 - Le modèle de convention d'application type annexé à la présente délibération est approuvé.
- 3 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 4 - La dépense correspondante sera prélevée sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 58073, article 65748, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET